

Une sénatrice en goguette pour une évaluation de la réforme des rythmes scolaires construite « au doigt mouillé »



C'est à la lecture de la presse locale que la FSU a pris connaissance de la visite en Creuse de Françoise Cartron, Vice-présidente du Sénat, missionnée par Manuel Valls pour évaluer les effets de la réforme des rythmes scolaires en milieu rural. Nous nous excusons par avance de citer des propos rapportés dans les journaux locaux mais l'exercice de communication souhaité par la parlementaire ne devait pas souffrir de la présence des représentants des personnels élus par leurs pairs car ceux-ci n'avaient pas été invités.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Mme Cartron a effectué cette première évaluation de la mise en œuvre de cette réforme dans le département de la Creuse au « doigt mouillé » ! C'est d'ailleurs ce que relève le journaliste de l'Écho de la Creuse dans son excellent article du 23 janvier 2016 : « Faute d'études sur le sujet, le portrait rapporté par la sénatrice ressemble (...) à un sentiment ».

En effet, aucun bilan qualitatif de cette réforme n'a été réalisé sur cette question épineuse !

Depuis de nombreux mois, la FSU demande un premier bilan de cette réforme dans les diverses instances propres à l'Éducation Nationale comme le comité technique ou le comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail pour connaître l'impact de cette réforme sur les conditions de travail des enseignants mais aussi en CDEN pour avoir également l'avis des élus et des parents d'élèves. Ces demandes ont toujours été refusées. Lorsque Mme la sénatrice affirme que les enseignants ne constatent pas de plus grande fatigue des enfants, que grâce à la réforme, « les élèves (seraient) en avance sur les programmes », cela relève certainement d'un don divinatoire...

De nombreux autres propos de Madame la sénatrice montrent qu'elle préfère ignorer le contenu du décret mettant en place cette réforme. Ainsi, elle affirme que les communes qui n'ont pas d'ambition pour cette réforme feraient preuve de « mauvaise volonté », ou que « l'important, c'est que l'enfant découvre de nouvelles choses, crée un lien avec les autres, pour lui donner le goût, l'envie. C'est ça la réforme des rythmes scolaires ». Où a-t-elle lu dans le décret du janvier 2013 que la réforme des rythmes **scolaires** avait pour ambition la mise en place d'un temps périscolaire ? Où a-t-elle lu que la réforme serait financée par l'État ?

Par ailleurs, est-ce une provocation lorsqu'elle souligne que cette réforme « révèle les inégalités et les comble » alors que, comme elle le dit elle-même, « les communes qui avaient déjà un centre de loisirs ou un contrat éducatif local n'ont pas eu à tout construire. **Cela leur a coûté moins cher** » ! En même temps, Elle minimise les coûts supplémentaires liés à la mise en place du périscolaire puisqu'elle affirme « qu'on observe un surcoût de 0,5 à 1,5 % ». A la lecture de ces propos, de nombreux maires, en particulier ceux qui n'avaient pas d'accueils de loisirs et qui par conséquent ne touchent pas l'ensemble des subventions ont dû bon-dir .

Dans la continuité de son argumentaire, qui s'attache à nous décrire une réforme merveilleuse, Mme la sénatrice, dans sa grande bonté, héritage d'un paternalisme ancestral lié aux dominants de ce monde, n'hésite pas à nous décrire les bienfaits de cette réforme pour les personnels territoriaux qui peuvent (enfin ?) connaître une évolution de carrière positive... Si pour certains, cela a été l'occasion d'investir une fonction d'animateur et d'obtenir les qualifications nécessaires, cela s'est fait sans la contrepartie salariale qui aurait dû s'imposer. Ces agents, en grande majorité de catégorie C, restent les plus mal payés, subissent fréquemment un temps partiel, sont souvent précaires et ont vu leurs conditions de travail se dégrader (amplitude de travail augmentée, horaires de travail morcelés...).

Mme Cartron a oublié de parler de la dégradation des conditions de travail des enseignants qui partagent maintenant leurs espaces de travail ; des élèves qui n'arrivent pas toujours à se situer sur les différents moments de la journée (École ? Périscolaire ? Garderie... ?) ; des emplois du temps des classes tributaires de l'intervention du périscolaire ; des déplacements des écoles rendus plus difficiles par la réduction des temps scolaires de plusieurs demi-journées ; de la difficulté d'avoir un créneau pour bénéficier d'un équipement sportif et culturel...

Alors, quand fera-t-on un véritable bilan de cette réforme ? La FSU reste volontaire à s'engager dans cette démarche, en particulier dans le cadre des CHSCT qui traitent des conditions de travail des personnels mais aussi dans les instances, comme le CDEN, qui associent l'État, l'administration, les personnels, les élus et les usagers.

La FSU a déjà réalisé 2 enquêtes dont les résultats montrent l'insatisfaction des agents à propos de cette réforme : la première émanait du SNUipp-FSU (syndicat des enseignants travaillant dans les écoles), l'autre du CLIAS-FSU (syndicat des agents territoriaux). Les résultats de ces enquêtes sont consultables sur le site de la FSU23 : <http://fsu23.fr/?p=336>. Un autre bilan apparaît aussi sur cette page : <http://fsu23.fr/?p=796>.

Madame la sénatrice, le seul bilan véritable qui existe actuellement est celui de la FSU. Vos propos, construits « au fil de l'eau » sont caricaturaux. L'État et ses représentants départementaux ne peuvent plus refuser un bilan. Quand est-ce qu'on commen-

Contacts :

Stéphane PICOUT (FSU) 06 09 34 27 62 ou 05 55 41 16 32